

Placement réussi de 800.000 actions Xior

Anvers, Belgique – 5 décembre 2018 – Xior Student Housing NV, le BE-REIT spécialisé dans le logement d'étudiants en Belgique et aux Pays-Bas, annonce le placement réussi de 800.000 actions Xior par son actionnaire de référence, Aloxe NV, à la suite duquel la négociation des actions Xior sur Euronext Bruxelles avait été suspendue le 5 décembre 2018 à la demande de Xior. Une première étape a ainsi été franchie dans la transaction visant à acquérir le « site Annadal » à Maastricht (Pays-Bas), qui permettra le renforcement des fonds propres de Xior pour un montant de 30 millions d'euros au moyen d'un apport en nature.

Un placement privé réussi

L'actionnaire de référence de Xior, Aloxe NV, a placé des actions Xior existantes via un placement privé pour un montant de 30 millions d'euros. Les 800.000 actions ont été placées auprès d'une large base d'investisseurs belges et internationaux, au prix de 37,50 euros par action, ce qui représente une réduction de 3,40 % par rapport au cours de clôture du mardi 4 décembre 2018, qui s'élevait à 39,40 EUR, ajusté à la valeur estimée du coupon n° 8 détaché pour le placement, à savoir 38,82 EUR après cet ajustement. Aux fins du traitement du détachement du coupon numéro 8 annoncé dans le cadre de cette transaction, l'action Xior demeurera suspendue toute la journée et la négociation de l'action reprendra le 6 décembre 2018 à l'ouverture de la bourse.

ING Belgique et Bank Degroof Petercam ont accompagné ce placement.

La première étape de l'apport en nature du site Annadal à Maastricht (Pays-Bas) est accomplie

Le placement, qui a pour objet la vente des actions existantes de l'actionnaire de référence de Xior, Aloxe NV, s'inscrit dans le cadre de la transaction prévue par Xior relative au « site Annadal » à Maastricht (Pays-Bas). Xior prévoit d'acquérir la société immobilière propriétaire de ce site situé à Maastricht le 12 décembre 2018,¹ en partie au moyen d'un apport en nature des actions de la société immobilière concernée. Le bien immobilier sous-jacent a une valeur conventionnelle d'environ 62,6 millions d'euros.

Pour plus d'informations sur cette transaction, vous pouvez prendre contact avec :

Xior Student Housing NV
Mechelsesteenweg 34, boîte 108
2018 Anvers
www.xior.be

Christian Teunissen, CEO
Frederik Snauwaert, CFO
Arne Hermans, CIO
info@xior.be
T +32 3 257 04 89

Xior Investor Relations
Sandra Aznar
Head of Investor Relations
ir@xior.be
T +32 3 257 04 89

¹ Voir le communiqué de presse précédent du 5 décembre 2018 concernant l'acquisition du « site Annadal » à Maastricht.

À propos de Xior Student Housing

Xior Student Housing NV est la première SIR publique belge spécialisée dans le segment du logement étudiant en Belgique et aux Pays-Bas. Dans cette catégorie, Xior Student Housing propose une grande diversité d'immeubles, allant de chambres avec espaces communs à des studios entièrement équipés, en passant par des chambres avec sanitaires privés. En sa qualité de propriétaire et d'exploitant, Xior Student Housing se constitue depuis 2007 un portefeuille de logements qualitatifs et fiables qu'elle destine aux étudiants à la recherche d'un endroit idéal pour étudier, habiter et vivre. Une chambre d'étudiant offrant ce petit plus qui permettra à chaque étudiant de se sentir immédiatement chez lui.

Xior Student Housing est agréée en tant que SIR publique de droit belge depuis le 24 novembre 2015. Les actions de Xior Student Housing sont cotées sur Euronext Bruxelles (XIOR) depuis le 11 décembre 2015. Au 30 septembre 2018, Xior Student Housing détient un portefeuille immobilier d'une valeur d'environ 716 millions d'euros. Vous trouverez plus d'informations sur www.xior.be.

Xior Student Housing NV, SIR publique de droit belge (BE-REIT)

Mechelsesteenweg 34, boîte 108, 2018 Anvers

BE 0547.972.794 (RPM Anvers, section Anvers)

Disclaimer

Le présent communiqué de presse contient des informations, des prévisions, des affirmations, des opinions et des estimations à caractère prospectif préparées par Xior en relation avec les attentes actuelles concernant les performances futures de Xior et du marché sur lequel la société opère (les « déclarations prospectives »). De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques, incertitudes et hypothèses, d'ordre général et spécifique, qui bien que semblant raisonnables au moment de leur formulation, peuvent ou non se révéler correctes. Il existe un risque que les déclarations prospectives ne se vérifient pas. Certains événements sont difficiles à prévoir et peuvent dépendre de facteurs qui échappent au contrôle de Xior. De plus, ces déclarations prospectives sont valables uniquement à la date de publication du présent communiqué de presse. Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse concernant les tendances ou les activités passées ne préjugent pas de l'évolution ultérieure desdites tendances ou activités. Ni Xior, ni ses représentants, agents ou conseillers ne garantissent que les hypothèses qui sous-tendent ces déclarations prospectives sont exemptes d'erreurs et aucun d'eux ne déclare, garantit ou prédit que les résultats anticipés dans lesdites déclarations prospectives seront effectivement réalisés. En conséquence, les bénéfices, la situation financière, les performances ou les résultats effectifs de Xior peuvent se révéler significativement différents des prévisions présentées à cet égard de manière explicite ou implicite dans les présentes déclarations prospectives. Sauf si requis par la réglementation en vigueur, Xior décline expressément toute obligation ou garantie d'actualiser ou de réviser publiquement les déclarations prospectives.

La référence au placement privé par l'actionnaire de référence de Xior, Aloxe NV, dans le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre publique ni quelque autre offre que ce soit, ni une invitation à acheter ou à souscrire quelques titres de Xior que ce soit, non plus qu'une recommandation portant sur quelque offre que ce soit. Les personnes qui envisagent un placement dans des instruments financiers doivent prendre conseil auprès d'une personne compétente, spécialisée en conseil dans ce type de placements. Le présent communiqué de presse et les autres informations mises à disposition dans le cadre des transactions prévues décrites dans le présent communiqué de presse ne constituent ni une offre, ni une invitation à acheter ou à souscrire des titres de Xior, ni ne s'adresse à des ressortissants, des résidents ou des citoyens des États-Unis d'Amérique, du Canada, d'Australie, du Japon, de la Suisse, d'Afrique du Sud ou de toute autre juridiction où une telle offre ou invitation n'est pas autorisée sans enregistrement, exonération d'enregistrement, ou qualification conforme à la réglementation en vigueur de la juridiction concernée, ou ne satisfait pas aux conditions requises par la législation de la juridiction concernée. Ils ne constituent pas non plus une offre ou une invitation adressée à quelque personne que ce soit qui n'est légalement pas autorisée à recevoir une telle offre ou invitation. Les titres de Xior n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément à l'US Securities Act de 1933 tel que modifié, et les titres de Xior ne peuvent être ni offerts ni vendus aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement conforme à l'US Securities Act de 1933 tel que modifié ou sans dispense d'un tel enregistrement. Ni les informations contenues dans le présent communiqué de presse, ni une copie de ces informations ne peuvent être emportées, envoyées, ou diffusées directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon, en Suisse, en Afrique du Sud, ou ailleurs hors de Belgique. La diffusion des informations reprises dans le présent communiqué de presse ou sur le site Internet de Xior dans d'autres juridictions que la Belgique peut être sujette à des restrictions légales, et toute personne qui prend connaissance de et/ou qui prend possession de telles informations est tenue de s'informer de ces restrictions éventuelles et de s'y conformer.